

la nouvelle ACTION FRANÇAISE

LETTRE HEBDOMADAIRE ROYALISTE - NOUVELLE SERIE - N° 3 - 1 FRANC

L'ORDRE, MAIS QUEL ORDRE ?

L'ordre, l'ordre...vont répétant les bonnes gens toujours inquiets de voir resurgir la barbarie et le chaos. Qui ne les comprendrait ? L'ordre est la marque de la civilisation, la preuve manifeste que les individus ont soumis leurs passions aux mesures de la raison et qu'entre eux règne la concorde qui seule fonde le bonheur des cités. Il est donc un bien suprême. A sa qualité se juge le degré d'humanité d'une époque ou d'un peuple.

POUR LE SALUT DE L'ORDRE, écrivait Maurras dans les dernières lignes de L'AVENIR DE L'INTELLIGENCE. Le salut de l'ordre constitue en effet le but essentiel du combat contre-révolutionnaire. Mais le militant de la contre-révolution qui en révere le nom n'a jamais fini d'en épuiser le sens profond et le passé le plus récent le met en garde contre ses caricatures. L'ordre étant presque synonyme de l'être puisqu'il est sa condition d'existence, parce qu'il révèle sa structure dynamique, parce qu'il est principe de sa bonté et de sa beauté, l'ordre parce qu'il a la richesse de la vie, l'ordre est antithétique des caricatures figées qui ont la laideur des automates.

L'ordre Nazi, l'ordre stalinien sont des insultes à l'Ordre. Une réflexion historique montre ainsi que le salut de l'ordre passe tout à la fois par un combat acharné contre son antithèse logique qui est l'anarchie mais également contre sa contrefaçon.

D'ailleurs il faudrait montrer que l'anarchie

et les contrefaçons de l'ordre participent tous deux de la subversion subjectiviste, ennemi numéro 1 de l'intelligence. Entre le "gauchiste" plus ou moins marxiste et le "fasciste" plus ou moins nietzschéen il y a un point commun fondamental qui est le refus du réel, le refus de se plier aux lois de l'univers. D'un côté c'est la fureur subversive déchaînée par l'individu qui repousse par principe toute contrainte. De l'autre, c'est l'orgueil luciférien et la démesure de l'individu qui s'arroge la fonction d'ordonnateur et de législateur du monde selon l'idée qu'il s'en fait et l'importance démesurée qu'il donne à sa personne.

Les honnêtes gens s'apercevront bientôt que ceux qu'ils croyaient de bonne foi les meilleurs défenseurs de l'ordre en sont les pires ennemis. Ils découvriront que les tenants les plus bruyants d'un "ordre moral" sont les pires ennemis de la morale. Le débat sur l'avortement en fournit un exemple particulièrement frappant. "Gauchistes" et "droitistes" sont chauds partisans de la révision de la législation sur l'avortement. Les uns le sont au nom des droits inaliénables de l'individu et de la libération de la femme, les autres pour débarrasser l'univers de ceux qu'ils jugent indignes de l'existence. Les motifs ne sont pas identiques. Qu'importe puisqu'ils sont générateurs de barbarie.

Gérard LECLERC

marty

On fait beaucoup de bruit autour de la dernière déclaration du cardinal Marty : "NOUS REGRETTONS LA SEVERITE DES PEINES INFLIGÉES PAR LE TRIBUNAL". On sait qu'il s'agit des peines infligées

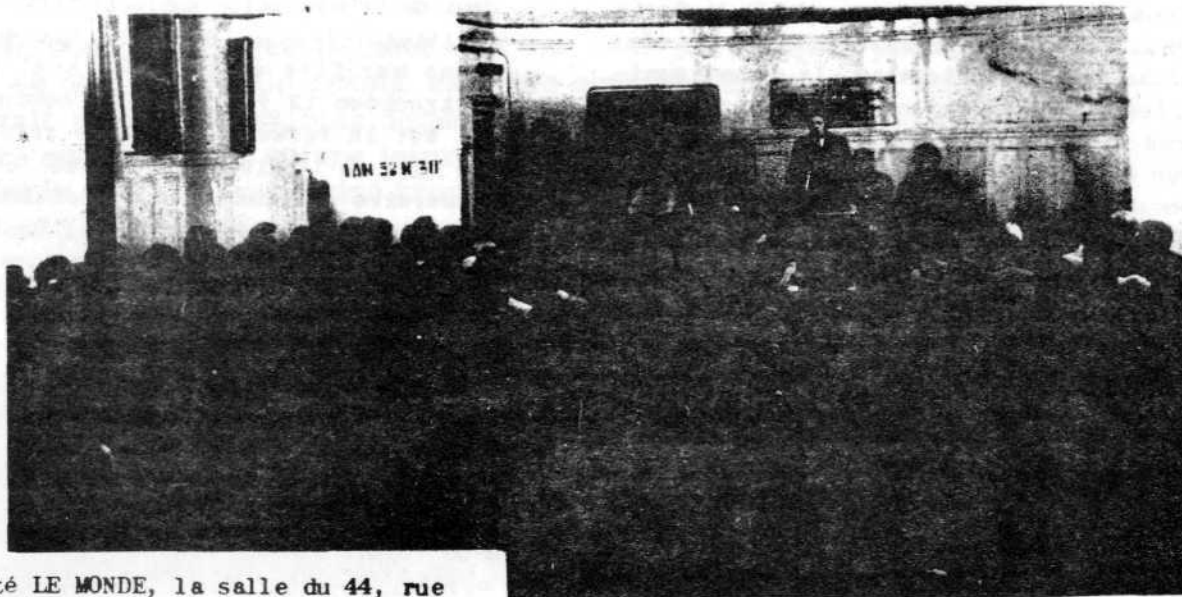
aux "émeutiers" du Sacré-Coeur de Montmartre. Monseigneur Marty a-t-il voulu faire preuve de charité et de miséricorde ? Monsieur Tixier-Vignancourt ne craint pas de dénoncer en lui un allié objectif du gauchisme...

La réalité est à la fois plus simple et plus complexe. Le cardinal archevêque de Paris est très représentatif de ces prélats qui ne savent plus à quel saint se vouer. Voulant aller "à la rencontre

du monde", il est enclin à approuver ses jecistes contestataires même s'il s'inquiète secrètement de leurs outrances. Le vrai problème est là. Il n'est pas en effet dans une déclaration qui est un appel à l'indulgence, il est dans l'incertitude de l'Eglise de France qui n'ayant plus de ligne de conduite, plus de doctrine sociale se montre incapable de préserver les jeunes chrétiens des chimères d'extrême-gauche. Le danger est grave. Ce n'est un secret pour personne que parmi les plus actifs des dirigeants révolutionnaires se trouvent d'anciens militants d'action catholique.

L'Eglise ne pourra enrayer ce mouvement inquiétant que lorsqu'elle sera elle-même, fidèle à sa tradition.

I
P
N



Comme l'a noté LE MONDE, la salle du 44, rue de Rennes était trop petite pour contenir les quelque sept cents personnes venues assister à la première réunion publique de la Nouvelle Action Française, le mercredi 28. Dès les premières paroles du bâtonnier Lemaignan ("il n'y a qu'une Action Française"), un tonnerre d'applaudissements de ces sept cents militants de tous âges et de toutes classes sociales salua la LEGITIMITE de la N A F, et l'auditoire ne devait se départir de cet enthousiasme tout au long de la soirée, à l'égard de Bertrand Renouvin, Patrice Bertin, Gérard Leclerc, et de maître Georges-Paul Wagner, qui redéfinirent

le rôle exact de l'Action Française aujourd'hui, et les impératifs stratégiques adaptés à la civilisation post-industrielle que nous voulons analyser puis abattre. Car tel est notre but : comme le "criait" Bertin (LE MONDE), l'Action Française ne sera jamais un musée Charles-Maurras fermé le dimanche et les jours fériés ni un mouvement d'anciens plus ou moins combattants, de guerres plus ou moins lointaines et plus ou moins perdues. Nous sommes des révolutionnaires, notre but est de détruire la République par tous les moyens."

La mort du petit père Combes

Sur le plan pratique du rendement des études les parents préfèrent de plus en plus confier leurs enfants à des écoles privées (91% catholiques) où ils sont plus surveillés, mieux instruits, mieux éduqués.

Pourquoi cela ? la volonté forcenée de démocratisation n'est pas allée de pair avec une politique de construction et de formation des maîtres, ce qui a provoqué une surcharge des classes, des établissements, une sous-formation des enseignants. Si l'enseignement libre, essentiellement catholique, se développe et accueille tant de jeunes Français c'est à cause de son sérieux, de la confiance des parents mais c'est surtout à cause du désordre des lycées et collèges et de l'enseignement de plus en plus dégradé. Aujourd'hui 53% des Français sont favorables à l'enseignement libre et cela en dehors de préoccupations religieuses. Seule l'efficacité compte : par exemple préparer le bac sérieusement.

Les parents se tournent vers le "privé" parce que le "public" sombre dans la médiocrité, l'agitation et la sclérose.

Avec les lois d'aide à l'enseignement libre (loi Marie, Barangé et Debré) celui-ci a pu faire la preuve de sa valeur et faire tomber de nombreux préjugés, des passions violentes se sont calmées.

Cependant peut-on dire que le monopole de l'éducation est abandonné par l'Etat ? Non, au contraire.

L'erreur grave serait de penser que le gouvernement actuel renie les grands principes en matière d'enseignement et subventionne aimablement les "écoles de curés" pour la beauté du geste. La loi Debré tend en fait à pallier, à aider l'enseignement public incapable de faire face à ses besoins. Il s'agit de camoufler cette faillite en utilisant les écoles et les maîtres du privé.

Avec ses subventions l'Etat aide des établissements, parfois en difficulté, mais le profit retiré est considérable. L'Etat qui "aide" parvient peu à peu par le jeu des contrats et l'application de la carte scolaire à contrôler, à tenir

ces écoles dites libres. L'Etat paie les maîtres, subventionne des constructions mais impose ses règles administratives, ses programmes, ses examens, il contrôle la nomination et le licenciement des professeurs (cf. affaire de Quimperlé).

Ainsi les écoles libres, surtout les établissements secondaires, par le biais du contrat d'association, s'intègrent dans le réseau de l'Education nationale. Accepter le contrat c'est se lier et perdre toute originalité. Au lieu d'aider les familles et leur donner le pouvoir de choisir leur école, l'Etat absorbe le plus légalement et en douceur l'élément dynamique et moteur de l'enseignement en France. Le phénomène est accentué par l'attitude de l'épiscopat français désireux au fond de "larguer" l'école catholique.

Le laïcisme militant resurgit pour un jour. impose une grève. C'est pour nous l'occasion d'examiner le sens de la loi Debré.

Depuis l'avènement des principes démocratiques, nos républiques, fondées sur l'opinion souveraine et égale de chaque individu, doivent nécessairement contrôler le mode de formation des esprits, fabriquer des électeurs et des administrés dociles. Pour s'imposer la république a cassé les groupes naturels mais elle dut réaliser une pseudo-unité morale de la nation. Un seul moyen pour cette fin : l'école unique, obligatoire et laïque. L'Etat a donc usurpé la fonction d'instruction et d'éducation en inventant cette école "neutre" destinée à couper l'enfant de son milieu naturel. Au nom de la Liberté et de l'Egalité, l'Etat démocratique refuse la liberté de l'enseignement. L'uniformité est préférée aux différences et inégalités protectrices et bienfaites. La revendication de la neutralité, c'est vouloir le néant, or la vie n'est pas neutre, il y a des idées vraies ou fausses, des morales bienfaites ou stériles. Les résultats sont là aujourd'hui : la nature a horreur du vide et l'idéologie marxiste remplace la "morale indépendante" du temps des "Jules". La loi Faure reconnaît ce fait et encourage la politisation. Cela était dans la logique des choses.

Patrick PLESSIS

oukase et concertation

La nouvelle société est morte une fois de plus, elle n'était d'ailleurs jamais née. Les belles promesses de monsieur Chaban-Delmas faites pour amuser le gogo et monsieur Prudhomme vivent ce que vivent les illusions : longtemps, pour ceux qui se refusent à voir les réalités.

On avait pu croire - pas nous - que devant la résistance des professions intéressées au premier projet déposé l'année dernière, le gouvernement allait remettre son projet à l'étude, non pas à l'intérieur des bureaux de la place Vendôme qui poursuivent une politique de socialisation de la justice bien connue ; mais en collaboration réelle avec les ordres professionnels. Il n'en a rien été.

Le premier projet présenté par la Chancellerie s'était heurté à une opposition générale, même de la part des partisans d'une réforme. Le gouvernement s'était engagé à reprendre le projet en tenant compte des objections émises. Le silence s'est fait. Les bureaux ont travaillé seuls, puis brusquement a surgi cet avant-projet. Texte mal rédigé. C'est un peu gros de proposer aux commentateurs de juristes habitués à la noble syntaxe du Code Civil un texte sans vraie logique et imprécis dans ses termes.

Dans son économie générale, le second texte est le frère du premier. Il reprend avec une "sauce" différente la trame essentielle du précédent : Fusion générale en deux temps au lieu d'un seul avec admission au titre d'avocat des sociétés fiduciaires.

Dans un premier temps il est prévu une "petite" fusion Avocats-Avoués-Agréés avec parallèlement une organisation des conseils juridiques avec les fiduciaires qui pourront s'immiscer dans le fonctionnement de la Justice en plaçant notamment devant les conseils de prud'hommes auxquels ils n'ont pas accès et une phrase équivoque semble leur donner le droit de représenter en Justice, c'est à dire de faire le métier de l'avoué actuel.

Dans un second stade, à un moment et suivant les modalités qu'il plaira au Gouvernement, la fusion de ces deux professions interviendra. Ce stade étant réglé par un décret d'application.

C'est ce système qui est grave. Le texte du projet de loi énonce des principes généraux - ou plutôt des tendances, réserve due à sa faible qualité technique - et tout ce qui sera la vie réelle de la profession - organisation, déontologie, conditions d'accès est renvoyé à des décrets d'application. Si certains de ces décrets sont connus, il n'en reste pas moins que ce système n'offre aucune garantie, le gouvernement ayant reçu un chèque en blanc lui permettant de faire ce qu'il voudra. On objectera vainement que la profession d'Avocat est régie actuellement par le décret de 1954 et que le gouvernement pourrait tout aussi bien légiférer par décret, car l'organisation actuelle est le fruit d'une longue tradition issue des réalités d'exercice. Ce caractère réel lui donne une force bien supérieure à toutes les lois.

Cette technique devenue habituelle, de tout renvoyer aux décrets d'application est hautement critiquable puisqu'elle interdit tout dialogue réel. Les ordres consultés ne pourront que donner une réponse de principe, mais l'incertitude la plus totale régnera sur l'avenir une fois la structure traditionnelle détruite.

On ne peut parler de concertation dans de telles conditions. D'autant plus que le projet ne sera pas modifié à l'issue du court délai d'un mois dont disposent les Ordres. Il sera déposé dans les 48 heures sur le bureau du parlement d'enregistrement ce qui interdit tout espoir de retouches et toute possibilité de discussion.

La société républicaine continue à être la dictature de ce que Maurras appelait "Monsieur Lebureau". Au delà des problèmes techniques posés par une éventuelle réforme du système judiciaire, nous disons aux partisans et aux adversaires de la réforme actuelle que la solution est avant tout politique. Il faut remplacer le système bureau-technocratique par un régime de corps intermédiaires qui permettront au pays réel de vivre et de se faire entendre.

Jacques Lamberville

Le 2 avril 1971 à 15 heures une dépêche d'agence annonçait les fiançailles de S.A.R. la Princesse CHANTAL de FRANCE, avant-dernière des onze enfants de Mgr le COMTE DE PARIS et Madame, avec FRANÇOIS-XAVIER de SAMBUCY de SORGUE, fils de nos amis le Baron de SAMBUCY de SORGUE et Madame.

on tuera tous les martiens

Un récent sondage affirme que 60% des jeunes ne verraient aucun inconvénient à s'expatrier de notre pays. Notre douce terre de France est-elle devenue si peu hospitalière que l'on puisse envisager de la quitter du jour au lendemain sans tambours ni trompettes. Caractéristique de notre univers contemporain : l'homme devient un déraciné sans père ni patrie, sans feu ni lieu, sans foi ni loi. La technique déshumanisante métamorphose la planète en un vaste plan, un champ de forces homogènes ; elle annonce une sorte de migration humaine anonyme et générale. Par l'uniformisation des mœurs, des cultures, elle achemine l'humanité vers la fourmilière de l'an 2000. Selon E. Jünger "l'homme sera une sorte d'insecte intelligent dépourvu d'esprit critique".

Dans la société des insectes, le débile est tué par le fort ; telle est la loi chez les abeilles et les fourmis : la collectivité ne saurait en effet s'affaiblir ; pour sa sauvegarde et son développement elle tue ceux que la nature ou le hasard a rendu différent de la normalité.

Jadis épanoui dans des collectivités naturelles débonnaires et accueillantes, il n'était pas question pour l'homme de détruire la vie sous quelque forme que ce soit : c'était toujours le plus grave péché. Les débilés étaient pris en charge par tout le monde. On les respectait, car ils étaient, disait-on, un don du ciel. On les appelait les "INNOCENTS" car ils passaient pour avoir déjà un pied au paradis.

Dans la termitière des H.L.M. où toutes les alvéoles se superposent en hauteur, qui prendra soin des "innocents" ? La "civilisation" les dénonce alors comme les "généurs" ; on commence par les parquer dans des asiles, car on ne sait pas où les mettre ; d'ailleurs ils coûtent cher ; ils sont une charge pour la société. Il faut donc les tuer. le plus tôt sera le mieux. On ira alors les chercher dans le sein de leur mère. On les avortera. Ils ne vivront que quelques instants parmi nous : tout respirant, peut-être même criant, on les jettera vifs dans l'incinérateur du centre d'avortement, pour qu'il ne reste rien de leur petit corps.

Le Docteur PEYRET auteur de la proposition de loi sur l'avortement transmet le texte suivant aux députés U.N.R. le 22 octobre 1970 : "Les économistes estiment trop lourdes les charges financières de la santé... LE RESPECT DE LA VIE SOUS TOUTES SES FORMES ET SANS LIMITES DEVIENT UNE ABERRATION...". De même il y a trente ans Hitler qui préférait appeler les choses par leur nom signait le texte suivant : "Le Reichleiter Bühler et le Docteur en médecine Brandt sont chargés sous leur responsabilité de conférer à certains médecins choisis par eux le pouvoir d'accorder la délivrance par la mort aux personnes qui à la suite d'un examen approfondi et dans l'état actuel de la science auraient été déclarées incurables" (le 1. IX. 1939).

La proposition de loi selon les termes du Dr PEYRET permettrait de détruire les fœtus encombrants". Après les fœtus de sept mois (comme à New York) ce sera les "bébés encombrants". Le Docteur Francis CRICK prix Nobel de médecine en 1962 a déclaré à "TRIBUNE MEDICALE" : "on pourrait envisager une nouvelle naissance en repoussant la date de deux jours après la délivrance. Cela permettrait d'examiner les nouveaux nés et d'administrer l'euthanasie à ceux qui sont nés avec une difformité, quelle qu'elle soit. La Mort légale pourrait aussi se situer par exemple après 80 ans, date au delà de laquelle les médecins pourraient se trouver exemptés de leur obligation d'essayer de prolonger la vie de façon coûteuse et souvent inutile". Ainsi dans la fourmilière totalitaire de la société technique, on passera progressivement de l'incinérateur à fœtus, au four crématoire d'Auschwitz.

Les débilés, idiots tarés ne sont pas des hommes nous dit-on. A ce titre, ils ont le droit de mourir. Et pourtant... Quelle vie intérieure les anime ? Certains d'entre eux contemplant éternellement un doux rêve intérieur : continuellement ils sourient, ils sont heureux. Leur tort c'est d'être faible, différent, d'un autre univers. On leur reproche de ne pas être comme tout le monde. Il faut donc les tuer. Si demain les Martiens arrivaient sur notre terre, on les trouverait tellement différents qu'il nous faudrait les exterminer jusqu'au dernier au nom de notre "Civilisation".

Voilà donc la démocratie, mère de la société industrielle qui au nom d'une prétendue défense de la vie collective tue la vie individuelle, qui au nom de la quête du bonheur tue le bonheur de vivre.



JEANNE D'ARC

un exemple d'audace

Dès le début, à Baudricourt stupéfait, elle pose le problème : Le royaume appartient non au dauphin, mais à Dieu. Cependant Notre-Seigneur voulait que le dauphin devint roi, et qu'il eût le royaume en commande et malgré ses ennemis, il sera roi. Et moi je veux le mener sacrer." Court et clair, le discours signifie qu'il y a un héritage à sauvegarder et qu'il lui faut son héritier, selon l'ordre divin, pour le bien des Français.

Jeanne, menacée de "bonnes gifles", doit rentrer chez elle ; et nous connaissons la suite : JEANNE REVIENT, obtient enfin ce qu'elle veut, et part vers Chinon (février 1429).

Elle affronte la cour, un dauphin un peu méfiant et ses conseillers, tout le tribunal ecclésiastique de Poitiers. Un à un, les obstacles sautent, et Jeanne peut accompagner l'armée royale, en marche de Blois vers Orléans. Pour faire lever le siège de la ville, les officiers français engagent sur la rive sud de la Loire, une manœuvre qui prend mauvaise tournure. Alors JEANNE SE PORTE EN AVANT, redonne confiance à l'encadrement de l'armée d'abord, prend l'affaire en mains propres, somme les Anglais de partir, charge l'ennemi et libère la ville.

Pour l'Anglais, le coup est sévère ; ce n'est pas la défaite. Les militaires français veulent pousser l'avantage par une "course à la mer", coupant l'ennemi de ses arrières en reprenant la Normandie. Hostilité de Jeanne à cette tactique, qui sort du cadre de sa mission, car il faut touter les Anglais hors de France par LE MOYEN DE L'ORDRE. Le bon ordre, c'est faire le roi d'abord ; et non l'usage vulgaire de la force brute. Faire le roi d'abord, et vite : "Notre Dauphin, ne tenez pas davantage tous ces conseils si nombreux et si longs, VENEZ VITE PRENDRE LA COURONNE à laquelle vous avez droit."

Cinq siècles plus tard, Maurras commentera : "Cela bousculait un peu les bons serviteurs de la forme". Mais l'audace de Jeanne est payante. Sur

la route de Champagne, les villes aux mains des Bourguignons sont conquises. Jeanne et le Dauphin pénètrent à Reims, dans l'allégresse populaire. Ferveur du sacre : par l'onction sainte CHARLES est reconnu légitime "roi de la terre de France". La manifestation de la royauté pourra permettre la victoire. La mission de Jeanne d'Arc est remplie.

En mai 1430, elle est prisonnière ; l'épopée a duré moins de quinze mois. Il reste une magnifique leçon de volonté et d'énergie. Une leçon politique, MAURRAS nous l'a montré, en notant également les qualités françaises d'AUDACE et de VIVACITE de Jeanne. Donc une leçon parfaite de vie militante.

Sur ce point, on n'insistera jamais trop. A l'intelligence politique, à la juste compréhension des situations, Jeanne allie de remarquables qualités d'exécution, dans l'art de convaincre comme dans l'art de vaincre. Il nous est encore possible maintenant d'en apprécier la vigueur et de nous en inspirer pour les batailles d'aujourd'hui.

Michel LEDOYEN



Les 343 avorteuses ne s'y trompent pas : elles accusent la société, la rendant responsable de tous leurs malheurs. La collectivité, exigeantes, se doit de régler par le meurtre d'innocents le fruit de leur lâcheté, et ceci gratuitement. Il n'y a plus pour elles de responsabilité personnelle : c'est donc à la collectivité de faire le sale travail. Constante dans la démocratie : la responsabilité incombe à tout le monde c'est à dire à l'état, c'est à dire à personne.

Jean-Pierre BOULOGNE

Fête nationale de Jeanne d'Arc

9 MAI

Rassemblement pour le cortège à 9h 30 rue Richempanse
(prolongement de la rue Saint-Florentin)

RASSEMBLEMENT NATIONAL ETUDIANT

Ouvert à tous les sympathisants.

Rendez-vous à la Faculté de Droit d'ASSAS

92 rue d'Assas Paris 6°

Le samedi 8 mai à 16 heures.

TROYES

Samedi 8 mai à 20 heures 30.

"Une nouvelle étape pour l'Action Française"

par J.P. Boulogne

Restaurant BUTAT 50 rue de Turenne.

GROUPE NORD - PAS DE CALAIS

RASSEMBLEMENT ROYALISTE DU 23 MAI

Bois de la Cruiyseabeele

Marbecques (par Hazebrouck)

Pour tous renseignements écrire à Henri Houzet

23 rue Warein 59 - Hazebrouck

PARIS - 5^e - 13^e : Rendez-vous à
8h 15 au 41 boulevard Saint-
Marcel.

PARIS - 18^e - 9^e : Rendez-vous
à 12h au 101 rue Philippe-de-
Girard (m° Marx-Dormoy)

GRENOBLE Rendez-vous à 11h 45
place de Metz Suivant un vin
d'honneur offert par l'URDS
à la Brasserie de la Paix, puis
un repas (inscriptions aup-
rès de Mlle Micheline Fiacre,
prix: 25 F.)

LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE

RESTAURATION NATIONALE

17 rue des Petits-Champs - PARIS 1er.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

YVAN AUMONT

IMPRIMERIE SPECIALE

DE LA NOUVELLE ACTION FRANCAISE

ABONNEZ-VOUS

Abonnement :

30 francs par an

C.C.P. D.A.F., Paris 1898-45

Notre Presse

Le second numéro de la NAF Hebdo sort à la date prévue, toujours conçu, réalisé et imprimé par nos seuls militants.

La NAF Hebdo est bien partie pour remplir sa mission : sortir tous les lundis sur huit pages imprimées, assurant la permanence d'une information d'Action Française, et ceci jusqu'à la rentrée prochaine, date à laquelle elle cédera la place à un hebdomadaire de grande diffusion.

C'est en adoptant une attitude promotionnelle combative, en sélectionnant efficacement les clientèles-cibles les plus adéquates que nous pourrions rapidement arriver à nos fins.

Les difficultés sont grandes et connues de tous. Les périodiques politiques sont en train de périr. Un récent exemple nous est donné par "Politique Hebdo", qui avait pourtant fort bien démarré, et possédait une équipe rédactionnelle de haute qualité, ainsi qu'une impressionnante liste de sympathisants bailleurs de fonds. Mais il avait visé trop haut : ses charges écrasantes l'ont abattu avant qu'il ait pu conquérir une part suffisante du marché.

SORTIR DU PROVISoire

Telle est notre position de défense de la tradition critique, sans aucune concession, ni à la mode, ni aux vieilleries romanesques. Notre journal, garant de notre intégrité doctrinale et véhicule essentiel de notre propagande, se doit d'arriver le plus rapidement possible à maturité, afin de pouvoir accueillir dans ses colonnes un certain nombre de personnalités marquantes qui ont souvent pris des positions voisines des nôtres mais que notre manque de crédibilité a maintenues éloignées.

Son audience future dépend pour beaucoup de notre effort d'aujourd'hui. Tous les militants et sympathisants royalistes d'Action Française se doivent de soutenir et de diffuser massivement la NAF Hebdo, et de répondre à notre appel en vue de la constitution d'une imprimerie autonome. Tout travail d'impression, quelle qu'en soit la nature, peut nous aider à progresser.

Nous ne ménagerons jamais nos efforts en vue du succès final. Cet appel n'est pas celui d'un groupuscule nostalgique et moribond, mais celui d'une Action Française réfléchie et conquérante, décidée à lutter de toutes ses forces pour ramener le Roi à Paris.

En avant, et vive le Roi !

Philippe-Henri DUROCHER